

# Le Monde de La CITES

## Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 12 – décembre 2003

### *La CITES dans le monde réel*

La CITES est mise en œuvre par les organes de gestion, qui traitent les demandes de permis et délivrent les documents, par les autorités scientifiques, qui examinent les aspects scientifiques des espèces dans le commerce, par les douanes, qui inspectent les envois et acceptent ou rejettent les documents, par d'autres services de lutte contre la fraude, qui traitent les cas de commerce illicite, et par l'appareil judiciaire, qui appliquent des sanctions.

Pour toutes ces personnes, faire respecter la CITES est une tâche difficile. Avec un nombre toujours croissant de résolutions et des annexes qui s'allongent (elles couvrent actuellement plus de 30.000 espèces animales et végétales), sans parler de la multitude de lois nécessaires pour l'appliquer, la Convention est extrêmement complexe et son application un vrai défi à relever.

L'identification des espèces en est un exemple. L'on attend souvent de non-spécialistes qu'ils connaissent toutes les espèces figurant sur une demande de permis ou de document CITES. Pour vérifier la validité des documents et détecter la fraude, il est indispensable de pouvoir identifier correctement les spécimens. Cependant, les connaissances nécessaires pour identifier les espèces dans la forme sous laquelle elles sont commercialisées ne sont pas faciles à acquérir, et l'accès aux spécialistes n'est pas toujours possible. Les orchidées ont des fleurs spectaculaires qui aideraient à les identifier mais voilà, la plupart des orchidées dans le commerce ne

sont pas en fleurs. L'ornithologiste qui identifie un oiseau sur le terrain dispose de bien plus d'informations – habitat, comportement, aire connue de l'espèce – que la personne qui tente d'identifier un oiseau parmi une centaine dans une caisse, avec un plumage endommagé ou souillé, et dont l'origine est inconnue.

Fort heureusement, de nombreuses Parties, institutions, agences intergouvernementales et organisations non gouvernementales, ainsi que le Secrétariat CITES, ont créé des outils pour faciliter l'application de la Convention par les milieux CITES. Ce 12<sup>e</sup> numéro du *Monde de la CITES* fait le point sur un certain nombre d'outils actuels, nouveaux ou à venir, qui ont tous un objectif commun: replacer le travail de la CITES dans le monde réel. Parmi ces outils, il y a des guides et des moyens d'identification des espèces, des manuels d'application nationaux, des matériels de formation et d'autres publications utiles.

Le Secrétariat est particulièrement heureux d'annoncer ici la mise à disposition du cours de formation informatisé interactif mis au point pour les douaniers et conçu en partenariat avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Environnement Canada. Ce cours, très instructif, donnera aux douaniers intéressés par la CITES l'occasion d'en savoir plus sur la Convention et le rôle important qui est le leur.

*La rédaction*

### *A L'INTERIEUR*

*Editorial*

*Outils de formation CITES*

*Ressources CITES*

*Guides pour l'identification des espèces*

*Billet du Secrétaire général*

*Certificat de louanges*



Photo: Ger van Vliet

*Apprendre comment identifier les spécimens CITES lors d'un atelier de formation (Oslo, 31 mars - 4 avril 2002)*



## Introduction à la CITES pour les douaniers et autres agents chargés des contrôles aux frontières

En 2000, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a publié un CD-ROM de formation en ligne expliquant les procédures de contrôle des envois CITES entrant au Canada ou quittant ce pays. Les instructions de ce programme étaient fondées sur les procédures nationales et la loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, structure législative par le biais de laquelle le Canada remplit ses obligations découlant de la CITES.

Vers la fin 2002, le Secrétariat a passé un accord avec Environnement Canada (Service canadien de la faune), l'organe de gestion du Canada, et l'ADRC pour l'adaptation en anglais, en français et en espagnol de ce programme innovant de formation en ligne pour un public non ciblé par pays. La mise au point d'un CD-ROM convenant à toutes les Parties a pris plus de temps que prévu. Le Secrétariat est donc très reconnaissant à la Direction de l'application de la loi, du Service canadien de la faune, pour son aide précieuse dans la préparation de ce CD-ROM, qui permettra l'envoi de ce CD-ROM avant la fin de 2003.



Ce CD-ROM a été conçu comme un cours d'introduction à la CITES et sera particulièrement utile aux douaniers qui traitent les spécimens et les documents CITES, au personnel des autres services impliqués dans l'importation et l'exportation des spécimens CITES, comme les ministères chargés de la pêche, de l'agriculture, des inspections vétérinaires et phytosanitaires, ainsi qu'à des instances internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes et Interpol.

Le cours prend environ trois heures. Quand l'utilisateur ne peut le terminer en une session, un signet est créé automatiquement là où il s'arrête, ce qui lui permet de commencer une nouvelle session au point où il s'était arrêté. Plusieurs personnes peuvent utiliser le même programme (mais pas en même temps) à condition de choisir un nom d'utilisateur et un mot de passe différents.

Après avoir suivi le cours, l'utilisateur en saura plus sur la CITES, comment elle fonctionne, comment reconnaître les spécimens CITES, les types

d'infractions les plus courants, comment vérifier et valider les documents, comment traiter les spécimens CITES, et quand renvoyer ces spécimens à d'autres agences. Il y a également des liens utiles vers d'autres sites. Une adresse courriel spéciale est fournie au cas où l'utilisateur aurait des questions sur certains aspects du cours.

Le Secrétariat fournira deux exemplaires du CD-ROM aux organes de gestion, qui pourront en faire des copies supplémentaires pour utilisation interne. Des exemplaires supplémentaires peuvent aussi être obtenus en s'adressant au Secrétariat CITES.

### 2.1 Qu'est-ce que la CITES?

En raison du commerce sans cesse croissant et de la perte des habitats naturels, beaucoup des milliers d'espèces végétales et animales communes, disparaissent rapidement de la planète.

Et, alors que l'économie de nombreux pays en développement dépend du tourisme ainsi que des activités liées de chasse et du commerce des plantes et des animaux, la valeur des spécimens encourage un commerce illégal devenu très lucratif.

Afin d'assurer la protection des espèces, un accord international connu sous le nom de Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a été signé à Washington en 1973. La CITES est par conséquent aussi appelée "Convention de Washington". Elle est entrée en vigueur le 1er juillet 1975.

Le but de la CITES est d'assurer que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie.

Vous trouverez plus de renseignements, dont une liste de tous les États membres, sur le site Web de la CITES, à l'adresse [www.cites.org](http://www.cites.org)

### 4.5 Santé et sécurité au travail

- La sécurité doit être votre priorité lorsque vous avez à examiner des plantes et des animaux vivants, ou leurs parties.
- Tous les animaux, même ceux qui, en principe, sont apprivoisés, peuvent s'effrayer des visiteurs qui vont d'une simple agression à une morsure potentiellement mortelle.
- Les plantes, bien qu'elles soient faites à examiner, peuvent aussi poser des risques à la santé et à la sécurité.

Cliquez sur chaque image pour obtenir plus d'information.

À la page suivante, vous trouverez des conseils et des précautions qui vous permettront d'assurer votre protection.

### Question

1. Quels documents sont requis pour importer un **Crocodile américain** (Crocodylus acutus - Arrière 1) de Cuba?

- Un permis d'importation et un permis d'exportation ou un certificat de réexportation.
- Un permis d'exportation.
- Un permis d'exportation du pays ayant émis l'espèce.
- Un certificat d'origine.
- Aucun de ces choix.

Exact, la réponse est (A). Un permis d'importation délivré par votre pays et un permis d'exportation délivré par Cuba sont requis.

### Organigramme de vérification des permis

- Vérification générale**
  - Est-il en anglais, français ou espagnol ou traduit dans l'une de ces langues? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Document original ou copie autorisée? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Il y a des modifications, corrections autorisées? **OUI**
- Vérification du contenu de la licence**
  - Le type de permis est-il indiqué? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Le numéro de permis est-il inscrit et correspond-il à celui inscrit au bas du permis? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - La date de validité est-elle inscrite et non expirée? **OUI**
  - Information sur l'importateur est-elle complétée? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Le type de permis d'importation est-il inscrit (sauf les permis)? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Information sur l'exportateur est-elle complétée? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Les conditions particulières sont-elles mentionnées? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Le code de destination de la CITES est-il indiqué? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Le numéro du timbre de sécurité de la CITES est-il indiqué (le permis)? **OUI**
  - Les renseignements sur l'organe de gestion sont-ils complétés? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Information sur les spécimens est-elle complétée et détaillée? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Inspection physique satisfaisante que les quantités, espèces correspondent à ceux décrits par le permis? **OUI**
  - Information sur l'organe de gestion, incluant la signature, le cachet (et le timbre, si utilisé par le pays), est-elle complétée? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - Un timbre de sécurité est apposé, son numéro correspond-il à celui de la case 5a? **NON** → Retenir et communiquer avec les autorités appropriées. Le document est incomplet. Émettre un avis.
  - POUR LES IMPORTATIONS:**
    - Approuvé par les douanes au moment de l'exportation. Le date de l'inspection, signature et cachet de la douane, est-elle présente? **OUI**
- Validation de la licence**
  - POUR LES IMPORTATIONS:**
    - Écrire, assembler et signer le permis.
    - Faire le renvoi au document de déclaration en détail.
    - Garder et transmettre la copie originale du permis à votre organe de gestion.
  - POUR LES EXPORTATIONS:**
    - Compléter la boîte d'approbation de l'exportation (quantité de spécimens, boîtes non utilisées reçues, lieu, date, signature et cachet).
    - Garder et transmettre une copie du permis à votre organe de gestion.
- Dédouanement de l'envoi**

## L'OMD lance prochainement un cours sur la CITES en e-learning

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) prévoit pour juin 2004 le lancement d'un cours de formation en ligne sur les douanes et les contrôles CITES. Ce cours, qui fait partie du programme d'*e-learning* de l'OMD, sera largement disponible pour les administrations douanières et, à certaines conditions, aux partenaires et au grand public.



La mission de l'OMD est d'améliorer le fonctionnement des services douaniers de ses 162 pays membres. L'une de ses tâches est de maximiser le potentiel du personnel douanier grâce à une politique de formation dynamique et d'assistance technique. Les objectifs primaires du programme d'*e-learning* de l'OMD sont de développer et d'améliorer la qualité de la formation offerte aux membres. Ce projet vise principalement les agents des administrations des douanes des membres de l'OMD mais il offre aussi une formation sur certains sujets touchant aux douanes à l'intention d'institutions partenaires ou du grand public. Ce nouvel outil de formation permettra à l'OMD d'offrir aux apprenants le même niveau élevé de formation, quel que soit le lieu où ils se trouvent. Comparé à la formation nécessitant la présence de l'étudiant, l'*e-learning* permet d'enseigner à un plus grand nombre d'étudiants tout en fournissant des programmes de formation personnalisés et supervisés de moindre coût.

Tous les modules sont disponibles dans les deux langues officielles de l'OMD (l'anglais et le français). D'autres informations sur le programme d'*e-learning* de l'OMD peuvent être trouvées sur le site <http://www.wcoomd.org> en cliquant sur « espace e-learning ».

## Dossier de formation CITES

Le Secrétariat vient d'achever la mise à jour de son dossier de formation, disponible sur CD-ROM. Ce dossier a été compilé pour les Parties à la CITES et tous ceux qui s'intéressent à l'application de la Convention. Publié dans les trois langues de travail de la Convention (anglais, français et espagnol), il comprend une série complète de



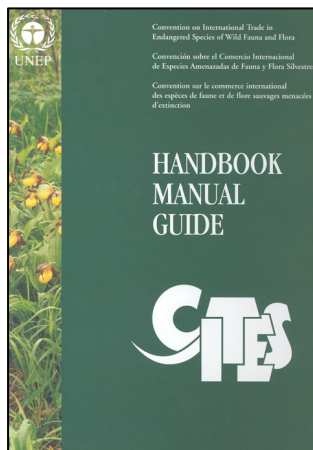
16 présentations en PowerPoint pour la formation à la CITES, ainsi que le texte de la Convention, les Annexes I, II et III, et le formulaire standard de permis d'exportation/importation et de certificat de réexportation CITES. Le dossier comporte une introduction et des présentations sur les sujets suivants : définitions ; rôle des autorités CITES ; rôle et fonction de l'autorité scientifique ; permis et certificats ; procédures spéciales ; utilisation des annexes ; consultation des annexes ; science, avis de commerce non préjudiciable et données ; rôle des quotas à la CITES ; commerce avec les non-Parties ; systèmes de gestion des permis ; comment remplir les formulaires ; réserves ; plantes ; différences entre les plantes prélevées dans la nature et celles reproduites artificiellement.

Des exemplaires du CD-ROM sont disponibles sur demande au Secrétariat CITES.

Le Secrétariat encourage la traduction de ces matériels en d'autres langues. Le dossier de formation de base en arabe et en macédonien (caractères cyrilliques) est également disponible sur demande.





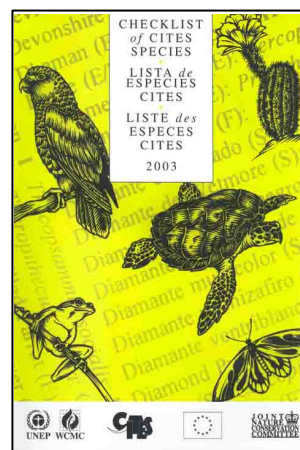


## Guide CITES

Le *Guide CITES* a été compilé afin que les Parties et tous les milieux concernés par la CITES disposent, en une publication de référence unique, des textes les plus essentiels pour l'application de la Convention. Publié dans les trois langues de travail de la Convention (anglais, français et espagnol), il comprend le texte de la Convention, les Annexes I, II et III, le formulaire standard de permis d'exportation/importation et de certificat de réexportation CITES, ainsi que les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties en vigueur après la 12<sup>e</sup> session (Santiago, 2002). Le guide peut être acheté sur le site CITES.

## Liste des espèces CITES

La *Liste des espèces CITES* est la liste officielle, dans l'ordre alphabétique, des espèces couvertes par la CITES, avec leurs synonymes scientifiques, leurs noms communs en anglais, en français et en espagnol (s'ils sont connus des compilateurs), et l'indication de l'annexe à laquelle elles sont inscrites. Cette publication, compilée par le PNUE-WCMC, inclut un CD-ROM qui contient toutes ces informations en PDF ainsi qu'un autre ouvrage : les *Annexes et réserves CITES annotées*. Ce dernier indique la date de première inscription de tous les taxons (ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce) et des populations spécifiquement citées dans les annexes anciennes ou actuelles. Il indique aussi toutes les réserves jamais formulées par les Parties, avec la date d'entrée en vigueur et, dans le cas des réserves passées, la date de retrait. Ce livre devrait être particulièrement utiles aux organes de gestion et aux autorités scientifiques CITES, aux douanes, et à tous ceux qui sont chargés de mettre en œuvre et de faire respecter la Convention. La Liste des espèces CITES peut être obtenue en s'adressant au Service des publications de l'UICN (courriel: [info@books.iucn.org](mailto:info@books.iucn.org)). Elle peut aussi être téléchargée gratuitement en PDF depuis le site de la CITES.



## Manuels sur le fonctionnement de la CITES

Tous ceux qui sont chargés de faire appliquer la Convention ont besoin d'avoir les informations utiles sous la main. Le *Guide CITES* est une publication de référence essentielle qui contient le texte de la Convention, les Annexes I, II et III, le permis/certificat standard, les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties. La *Liste des espèces CITES* indique, dans l'ordre alphabétique, les espèces inscrites aux annexes. Cependant, si ces documents sont des outils indispensables pour appliquer la Convention, ils ne donnent pas toutes les informations pratiques dont un fonctionnaire a besoin pour faire son travail. Ai-je le bon formulaire? Comment cette espèce est-elle traitée dans la législation de mon pays? Qui dois-je contacter en cas de problème?

Plusieurs Parties ont mis au point leur propre «manuel de fonctionnement» pour répondre à aux besoins de leurs cadres et leur fournir un appui pratique. Le manuel de fonctionnement préparé par la *Direzione per la Conservazione della Natura* et le *Corpo Forestale dello Stato* (organes de gestion de l'Italie), et l'*Agenzia delle Dogane* (douanes italiennes) en est un excellent exemple. Dans un classeur solide ils ont inclus la liste des textes légaux applicables, des définitions et des abréviations, les procédures administratives pour l'importation, l'exportation et la réexportation, le contrôle

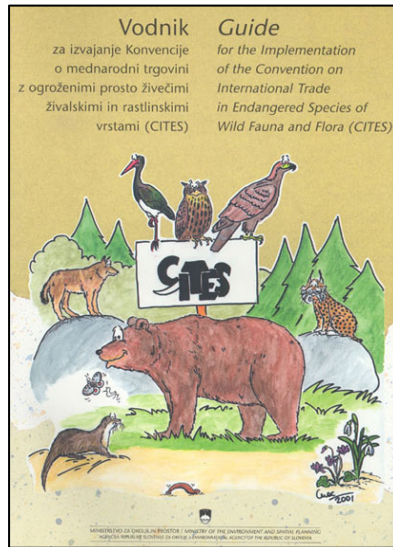




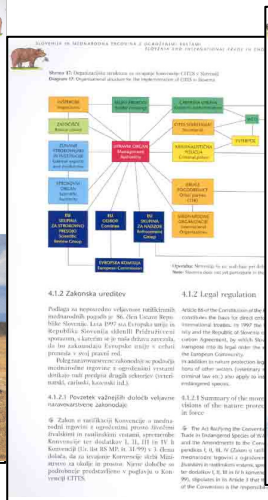
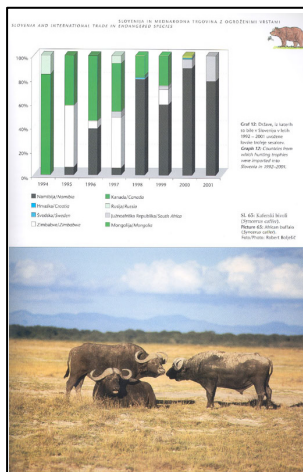
des documents CITES et la vérification des envois, la procédure applicable aux objets personnels et à usage domestique, celle applicable en cas de violation, et l'utilisation des spécimens confisqués. Le manuel contient aussi une partie indiquant les coordonnées de tous les services impliqués dans les questions CITES, la liste des Parties à la CITES (avec la date d'entrée en vigueur de la Convention), la liste des non-Parties qui ont indiqué au Secrétariat CITES l'autorité compétente pour délivrer des documents similaires, la liste des Parties utilisant des timbres de sécurité, les coordonnées de l'autorité scientifique italienne, la liste des spécialistes capables d'identifier des spécimens, la liste des pays utilisant des carnets ATA/TIR, et la liste des Parties utilisant des certificats phytosanitaires au lieu de permis d'exportation. Enfin, le manuel inclut des spécimens de tous les formulaires et documents utilisés dans le commerce CITES en Italie. Le classeur à anneaux permet une mise à jour aisée du contenu et le papier utilisé est suffisamment résistant pour supporter une utilisation fréquente. Le manuel de fonctionnement est aussi disponible sur CD-ROM.



# Guide slovène pour l'application de la CITES



Tous les gouvernements devraient fournir à leurs cadres des informations sur la CITES ; certains d'entre eux ont produit d'excellents manuels qui expliquent les procédures nationales et fournissent des références essentielles pour le travail (voir l'article *Manuels sur le fonctionnement de la CITES* à la page précédente). Le Gouvernement slovène est allé plus loin et a préparé pour ses cadres (en slovène mais avec certaines parties également en anglais), un guide complet et richement illustré sur la CITES et son application, qui inclut un examen du commerce international des espèces sauvages et une analyse du commerce CITES en Slovénie. Voici les principaux sujets couverts: le commerce international des espèces sauvages, introduction à la CITES, la CITES et l'Union européenne, la Slovénie et la CITES, analyse du commerce CITES en Slovénie, les inspections (contrôles douaniers et vétérinaires), Interpol et la coopération internationale des polices, et enfin, les zoonoses et les espèces exotiques. Ce guide fournit aux cadres chargés de l'application de la CITES une moisson d'informations pouvant les aider à replacer leur travail dans une perspective nationale et internationale. Des exemplaires du guide peuvent être obtenus en s'adressant à l'organe de gestion de la Slovénie.



**4.1.2.2 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.1 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.2 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.3 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.4 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.5 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.6 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.7 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.8 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.9 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.10 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.11 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.12 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.13 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.14 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.15 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.16 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.17 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.18 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.19 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.20 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.21 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.22 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.23 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.24 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.25 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.26 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.27 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.28 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.29 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.30 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.31 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.32 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.33 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.34 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.35 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.36 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.37 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.38 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.39 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.40 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.41 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.42 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.43 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.44 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.45 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.46 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.47 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.48 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.49 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.50 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.51 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.52 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.53 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.54 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.55 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.56 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.57 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.58 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.59 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.60 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.61 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.62 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.63 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.64 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.65 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.66 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.67 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.68 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.69 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.70 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.71 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.72 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.73 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.74 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.75 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.76 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.77 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.78 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.79 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.80 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.81 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.82 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.83 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.84 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.85 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.86 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.87 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.88 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.89 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.90 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.91 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.92 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.93 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.94 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.95 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.96 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.97 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.98 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.99 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.100 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.101 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.102 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.103 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.104 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.105 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.106 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.107 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.108 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.109 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.110 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.111 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.112 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.113 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.114 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.115 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.116 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.117 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.118 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.119 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.120 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.121 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.122 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.123 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.124 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.125 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.126 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.127 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.128 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.129 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.130 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.131 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.132 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.133 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.134 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.135 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.136 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.137 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.138 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.139 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.140 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.141 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.142 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.143 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.144 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.145 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.146 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.147 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.148 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.149 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.150 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.151 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.152 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.153 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.154 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.155 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.156 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.157 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.158 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.159 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.160 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.161 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.162 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.163 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.164 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.165 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.166 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.167 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.168 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.169 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.170 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.171 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.172 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.173 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.174 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.175 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.176 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.177 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.178 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.179 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.180 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.181 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.182 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.183 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.184 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.185 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.186 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.187 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.188 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.189 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.190 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.191 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.192 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.193 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.194 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.195 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.196 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.197 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.198 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.199 Summary of the current status of the Slovenian system**

**4.1.2.3.200 Summary of the current status of the Slovenian system**

## Site Internet pour les négociants et les voyageurs sur la réglementation de l'Union européenne relative au commerce des espèces sauvages

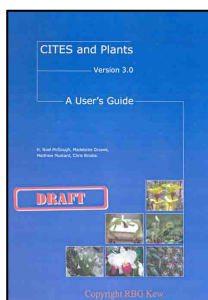
L'un des moyens de faciliter l'application de la CITES est de tenter de résoudre les problèmes avant qu'ils ne surviennent. Il est bien plus facile de traiter les demandes de permis quand le requérant est bien préparé et bien informé. Pour cela, TRAFFIC Europe, avec l'appui de la Commission européenne et la participation des organes de gestion des 15 Etats membres de l'UE, a mis au point un site spécialement conçu à l'intention des négociants en espèces sauvages dans l'UE. Ce site, [www.eu-wildlifetrade.org](http://www.eu-wildlifetrade.org) fournit dans les 11 langues officielles de l'UE, des informations faciles à utiliser sur la réglementation de l'UE relative au commerce des espèces sauvages couvertes par la CITES. L'on y trouve une vue d'ensemble et des explications sur cette réglementation, la procédure à suivre pour obtenir les permis et les certificats CITES, des listes d'espèces soumises aux dispositions, les restrictions à l'importation, les obligations de marquage et d'étiquetage, les obligations en matière d'élevage en captivité et de reproduction artificielle, et la sensibilisation des clients. Il y a aussi une partie sur les objets personnels qui vise les voyageurs. Ce site est relié par plus de 600 liens à la CITES, à la Commission européenne, à des gouvernements et à des organisations de conservation de la nature dans l'UE et ailleurs. Une meilleure information des négociants et des voyageurs devrait faciliter le travail des organes de gestion CITES des Etats membres de l'UE.



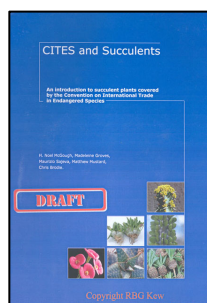
## La CITES et les plantes, et La CITES et les plantes succulentes

Le service des conventions et des politiques, des Jardins botaniques royaux de Kew, produira bientôt deux publications qui seront très utiles pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'application de la CITES aux plantes: *La CITES et les plantes: Guide de l'utilisateur* et *La CITES et les plantes succulentes*.

*La CITES et les plantes* est une version actualisée et augmentée du dossier de diapositives publié en 1999. Les diapositives ont été remplacées par une présentation PowerPoint illustrée, facile à utiliser pour la formation de ceux qui veulent en savoir plus sur l'application de la CITES aux plantes. Cette nouvelle version a des notes du présentateur plus détaillées ; des diapositives ont été ajoutées pour couvrir plus complètement certains sujets. L'avantage de cette démarche est qu'elle permet au présentateur d'adapter la présentation à tout type d'auditoire.



*La CITES et les plantes succulentes* a été produit dans le but de fournir une introduction aux plantes succulentes inscrites aux annexes CITES, à l'exclusion des cactacées. Des informations sont fournies



sur l'identification et la structure du commerce des plantes succulentes et sur les dispositions de la CITES qui s'appliquent à elles. Bien que ce guide ait surtout vocation d'outil de formation des personnes chargées de faire respecter la Convention (organes de gestion, autorités scientifiques, services de lutte contre la fraude), il pourra également intéresser un plus large public, notamment les personnes souhaitant faire pousser ou collectionner ce type de plantes.

En plus des notes du présentateur, les deux guides comportent une bibliographie détaillée et une liste de ressources supplémentaires. Les deux guides et le CD-ROM qui accompagne chacun d'eux avec une présentation PowerPoint seront publiés en avril 2004 en anglais, en français et en espagnol.

Pour obtenir d'autres informations et savoir comment s'en procurer des exemplaires, veuillez contacter:

Conventions & Policy Section  
Royal Botanic Gardens, Kew  
Richmond  
Surrey TW9 3AE  
Royaume-Uni

Fax: +44 (0)20 8332 5757

Noel McGough (Tél: +44 (0) 20 83 32 57 22;  
courriel: [n.mcgough@rbgkew.org.uk](mailto:n.mcgough@rbgkew.org.uk))  
Madeleine Groves (Tél: +44 (0) 20 83 32 57 23;  
courriel: [m.groves@rbgkew.org.uk](mailto:m.groves@rbgkew.org.uk))  
Matthew Mustard (Tél: +44 (0) 20 83 32 57 24;  
courriel: [m.mustard@rbgkew.org.uk](mailto:m.mustard@rbgkew.org.uk))



## Mise à jour du Manuel d'identification CITES

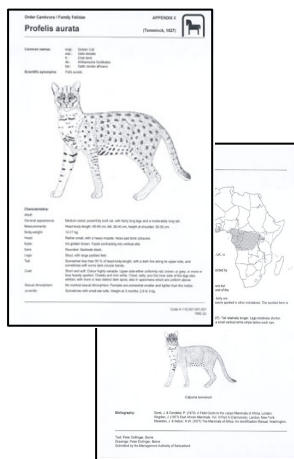
Lorsque les Parties à la CITES se réunirent officiellement pour la première fois à la session spéciale de travail à Genève en 1977, il avait déjà été décidé qu'un manuel d'identification serait préparé pour aider les services de lutte contre la fraude à vérifier l'identité des espèces inscrites aux annexes CITES.

Le premier volume du Manuel d'identification CITES, Faune, (Volume 3) fut distribué à la troisième session de la Conférence des Parties (New Delhi, 1981). Les Volumes 1, 2, 4 et 5 furent distribués aux Parties après la quatrième session (Gaborone, 1983). Le manuel contenait alors 312 fiches, toutes en anglais.

La responsabilité de préparer le manuel d'identification incombait à l'origine au Comité du manuel d'identification, établi formellement en juin 1979 par le Comité permanent. Le Comité du manuel d'identification était présidé par M. Peter Dollinger (Suisse), qui travailla sans relâche à l'agrandissement du manuel, qu'il fit passer presque à lui seul à 1356 fiches (toutes en anglais), jusqu'à ce qu'il quitte la présidence du Comité en 1992. Aujourd'hui, c'est le Secrétariat CITES qui est chargé du manuel d'identification.

L'édition anglaise comporte actuellement 1860 fiches sur la faune (neuf classeurs) et 78 fiches sur la flore (un classeur). En 1991, les premiers contrats furent établis pour la traduction du manuel en français. Le premier volume fut publié en 1993; l'édition française actuelle comporte 1562 fiches sur la faune (huit classeurs) et 23 fiches sur la flore (un classeur). L'organe de gestion de la France a versé une contribution considérable pour payer les frais de traduction.

L'autorité scientifique de l'Espagne a produit le premier volume en espagnol en 1994 et a fourni la traduction de la plupart des 1215 fiches actuelles sur la faune et des 23 fiches sur la flore, pour le même nombre de classeurs que dans la version française.

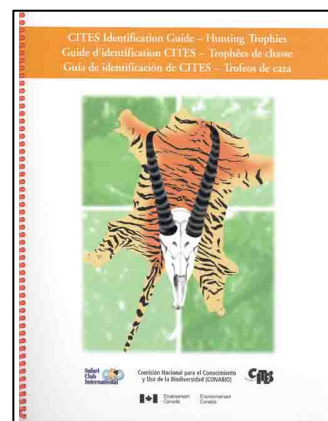


Plusieurs Parties ont traduit le manuel d'identification dans leur langue – l'allemand, l'italien, le russe (cette langue avec le parrainage de l'Allemagne) et le tchèque.

Cette année, le Secrétariat a presque achevé l'inclusion de toutes les fiches dans une base de données consultable. La prochaine étape sera la mise à jour des fiches et leur production informatique. L'achèvement de ce travail dépendra largement des fonds disponibles. La moitié des fiches sont actuellement disponibles en version informatisée. Lorsque ce travail sera achevé, le Secrétariat pourra produire sur demande des sélections nationales ou régionales du manuel d'identification.

L'an prochain, le Secrétariat devrait commencer à placer sur le site de la CITES le manuel d'identification avec des illustrations en couleurs et des liens menant à d'autres sites disposant d'informations permettant d'identifier l'espèce choisie.

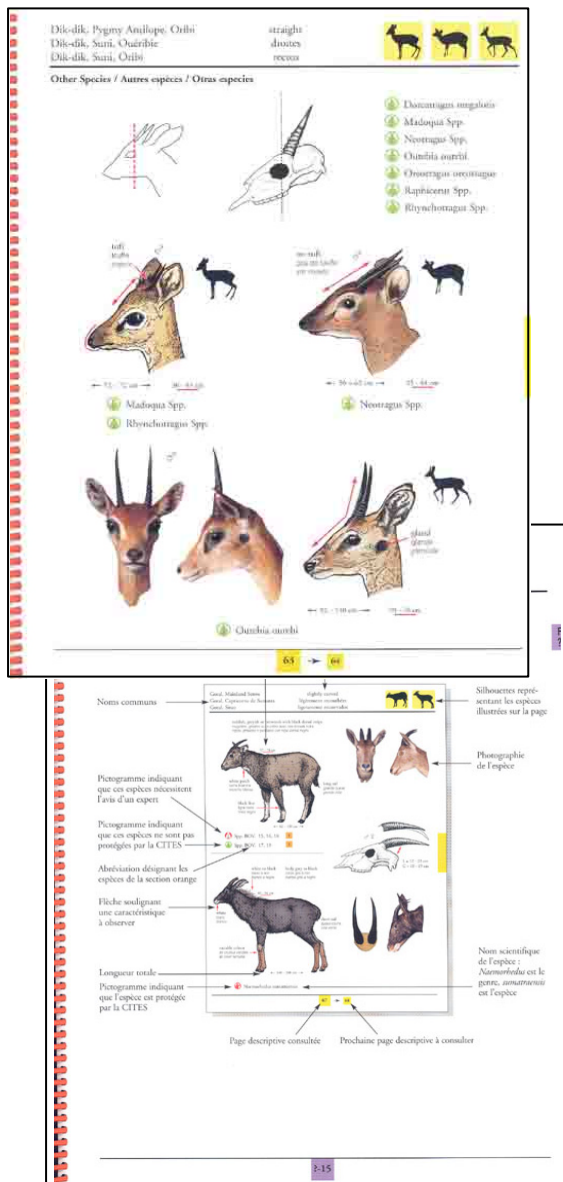
## Guide d'identification CITES – Trophées de chasse



Environnement Canada, l'organe de gestion CITES du Canada, a préparé des guides d'identification CITES à l'usage des personnes chargées de faire respecter la Convention. Ces guides, en anglais, en français et en espagnol, donnent des informations détaillées permettant d'identifier les espèces protégées par la CITES et certaines espèces semblables non protégées.

Le dernier guide de cette collection, le *Guide d'identification CITES – Trophées de chasse*, a été publié en collaboration avec le Secrétariat CITES, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (CONABIO), Mexique, et *Safari Club International*.

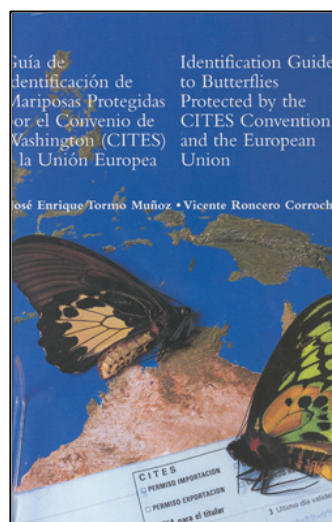




## Guide d'identification des papillons protégés par la CITES et l'Union européenne

J.E. Tormo et V. Roncero

Cet ouvrage donne la liste de toutes les espèces de papillons protégées par la CITES et l'Union européenne. Toutes sont illustrées en couleurs, de même que les espèces semblables non réglementées. Les deux sexes sont illustrés, ainsi que le dessous des ailes dont le motif diffère de celui du dessus.



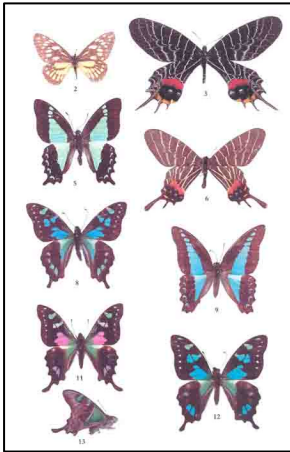
Ce guide broché a un format de 34 x 25,2 cm et compte 106 pages, index compris. Le texte est émaillé de 19 planches en couleurs d'excellente qualité illustrant les espèces grandeur nature. Les spécimens illustrés proviennent de collections privées et des collections du British Museum (*Natural History*) de Londres. Un texte complet et très riche en informations est imprimé en parallèle en espagnol et en anglais.

Les auteurs participent activement aux travaux de *Natural History* en Espagne depuis plus de 20 ans et l'un d'eux est un inspecteur travaillant officiellement pour l'organe de gestion CITES de l'Espagne.

Ce livre est un guide unique, indispensable pour tous ceux qui travaillent pour les douanes et les autres agences chargées de faire respecter la loi. C'est aussi un matériel de référence essentiel pour les muséums, les universités et les bibliothèques, pour les naturalistes professionnels et amateurs du monde entier, et pour tous ceux qui se sentent concernés par la protection des espèces de papillons dans des habitats naturels qui rétrécissent rapidement.

Ce guide a été spécifiquement conçu pour permettre au profane d'identifier les trophées de chasse les plus courants dans le commerce. Il a la même structure que les autres guides de cette série, faisant la distinction entre les espèces faciles à identifier, les espèces semblables plus difficiles à identifier, et les espèces dont l'identification nécessite les connaissances de spécialistes. Plus de 275 espèces protégées par la CITES sont illustrées dans ce guide, ainsi que des espèces non protégées avec lesquelles elles peuvent être confondues.

Tous les guides de cette série peuvent être commandés à Environnement Canada (Publications sur la protection de l'environnement, Environnement Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0H3, courriel: [epspubs@ec.gc.ca](mailto:epspubs@ec.gc.ca)). Ils peuvent aussi être téléchargés depuis le site Internet d'Environnement Canada à : ([http://www.cws-scf.ec.gc.ca/enforce/species\\_e.cfm](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/enforce/species_e.cfm)).



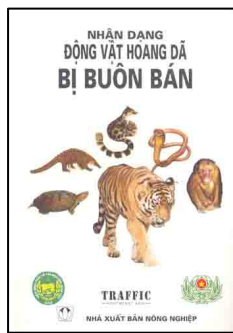
La maison d'édition (*Hill House Publishers*, Melbourne et Londres) est connue dans le monde entier pour ses livres d'histoire naturelle. Ce livre a été spécialement supervisé par Bernard D'abrera, entomologiste de référence pour la plupart des espèces de papillons inscrites aux annexes CITES, qui en a également rédigé la préface.

Pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser à:

Erich Bauer  
 Antiquariat Goecke & Evers  
 Sportplatzweg, 5  
 D-75210 Keltern  
 ALLEMAGNE  
 Tél: +49 (0) 7236-7174  
 Fax: +49 (0) 7236-7325  
[www.insecta.de](http://www.insecta.de)

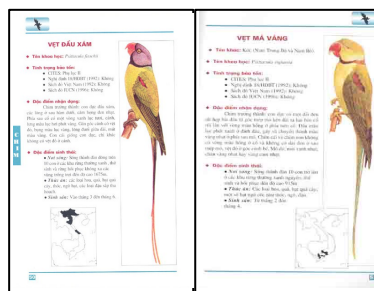


### Guide d'identification des espèces vietnamiennes dans le commerce

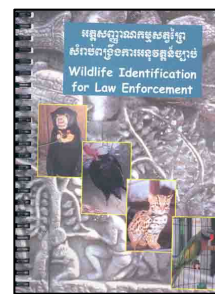


De nombreux outils d'identification sont disponibles dans les trois langues de travail de la Convention mais dans leur travail quotidien, les agents ont besoin d'outils dans leur propre langue. Certains outils et matériels ont été traduits en plusieurs langues. Par ailleurs, de nouvelles publications sont

venues combler les lacunes, comme, par exemple, le manuel d'identification des espèces de la faune commercialisées au Viet Nam, rédigé en vietnamien et produit par TRAFFIC Asie du sud-est. Ce manuel, en format de poche, inclut un texte sur la Convention et une liste des espèces de la faune du Viet Nam couramment rencontrées dans le commerce. Pour chaque espèce, le statut CITES (si l'espèce est inscrite aux annexes), la législation nationale et le statut dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN sont indiqués. Chaque espèce ou taxon est illustré et décrit et une carte montre son aire de répartition dans le pays. Des exemplaires du manuel peuvent être commandés à TRAFFIC Asie du sud-est, en s'adressant à [tsea@pojaring.my](mailto:tsea@pojaring.my).

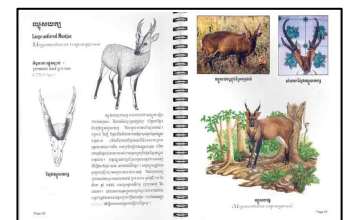


### Guide d'identification cambodgien à l'intention des services de lutte contre la fraude



Voici un autre exemple de guide utile préparé pour répondre aux besoins locaux: le guide en langue khmer intitulé « *Identification des espèces sauvages pour les services de lutte contre la fraude* », publié en 2002 par le Département cambodgien des forêts et des espèces sauvages, le Pro-

gramme sur les espèces sauvages de la Société de conservation cambodgienne (WCS) et TRAFFIC Asie du sud-est/Indochine. Ce volume à spirale donne une vue d'ensemble de la Convention et du commerce des espèces sauvages au Cambodge, suivie par des descriptions illustrées des mammifères, oiseaux, reptiles et poissons le plus souvent rencontrés dans le commerce au Cambodge. Des espèces CITES et d'autres, non inscrites aux annexes, y figurent. Ce guide fait un effort particulier pour illustrer les spécimens tels qu'ils apparaissent dans le commerce – cornes, trophées, peaux, produits médicinaux, spécimens morts ou vivants. Il inclut la liste des espèces couvertes par la législation nationale et la liste des espèces CITES présentes au Cambodge. Des exemplaires de ce guide peuvent être commandés auprès du Programme sur les espèces sauvages de la WCS, à [cambodia@wcs.org](mailto:cambodia@wcs.org).



## Manuel d'identification des oiseaux fréquemment rencontrés dans le commerce



Parmi les nombreuses espèces dans le commerce qui sont difficiles à identifier par les non-spécialistes, les oiseaux représentent un défi notoire. Un oiseau en cage peut, en fait, être bien plus difficile à identifier qu'un oiseau dans la nature car des indices utiles tels que le lieu, l'habitat et le comportement font défaut. Les oiseaux dans le commerce peuvent aussi avoir

un plumage endommagé ou immature, et il n'est pas rare que des spécimens de différents continents se retrouvent dans un même envoi. Les oiseaux du commerce posent un réel problème aux agents qui vérifient la validité des documents, en particulier dans les pays où la demande porte sur une grande variété d'oiseaux. Pour aider les autorités nationales, l'organe de gestion de la Chine a publié en chinois un Manuel d'identification des oiseaux fréquents dans



le commerce. Ce livre de 192 pages couvre les espèces CITES et d'autres, non inscrites aux annexes, que l'on rencontre fréquemment dans le commerce ;

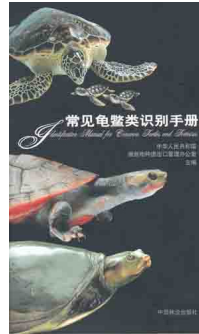
des photos en couleurs illustrent chaque espèce. Les perroquets et les oiseaux de proie le plus souvent rencontrés y sont décrits mais le livre est surtout consacré aux « oiseaux chanteurs » du commerce, qui sont les plus difficiles à identifier. Les noms scientifiques et les noms en anglais, au niveau de



l'espèce et de la famille sont donnés, ainsi que l'annexe (pour les espèces CITES) ; la taille, les caractéristiques morphologiques, l'aire de répartition et les habitats d'origine sont indiqués. Des exemplaires de ce

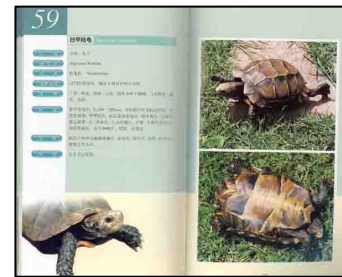
manuel peuvent être commandés à l'organe de gestion de la Chine.

## Manuel d'identification des tortues fréquemment rencontrées dans le commerce



L'inscription de 23 espèces de tortues d'eau douce à l'Annexe II à la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (Santiago, 2002) a compliqué davantage encore la tâche des agents chargés d'inspecter ce groupe d'espèces difficiles à identifier. Pour leur simplifier la tâche, l'organe de gestion de la Chine a préparé en chinois un Manuel complet d'identification des tortues marines, terrestres et d'eau douce

fréquentes dans le commerce. Ce manuel décrit et illustre 77 espèces de tortues terrestres, marines et d'eau douce, ainsi que des tortues à carapace molle, inscrites ou non aux annexes de la CITES. Pour aider à l'identification, des photos en couleurs illustrent la carapace et le plastron de chaque espèce. Les noms des espèces et des familles sont également donnés en anglais ; l'annexe (pour les espèces CITES), la taille, les caractéristiques morphologiques, l'aire de répartition et les habitats d'origine sont indiqués. Des exemplaires de ce manuel très utile peuvent être commandés à l'organe de gestion de la Chine.



## Guide d'identification des remèdes traditionnels asiatiques à l'intention des agents de lutte contre la fraude

L'une des grandes difficultés rencontrées par tous les services de lutte contre la fraude est l'identification des espèces animales et végétales inscrites aux annexes CITES, compte tenu de leur diversité considérable. Les remèdes traditionnels asiatiques présentent une difficulté particulière. A moins que l'agent ne connaisse

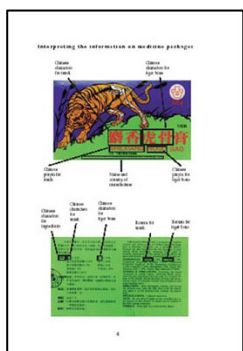




le chinois ou d'autres langues asiatiques, il ne lui est pas toujours possible de savoir d'après l'emballage de quels ingrédients le remède se compose. La parution de *Traditional Asian Medicine Identification Guide for Law Enforcers* devrait les aider à identifier les remèdes traditionnels asiatiques.

Produit par les Douanes &

Excise du Royaume-Uni et par TRAFFIC International, ce guide inclut plus de 430 illustrations en couleurs d'emballages trouvés dans le commerce. Les listes d'ingrédients figurant sur ces emballages ont été traduites et toute présence d'une substance provenant d'une espèce CITES est signalée. En comparant les emballages et les ingrédients trouvés dans les envois à ceux décrits et illustrés dans le guide, l'on peut savoir si tout élément du remède est contrôlé ou non. Le guide donne aussi de bonnes informations sur les remèdes traditionnels asiatiques, les principales espèces utilisées, et la traduction de certains mots chinois courants utilisés pour établir la liste des ingrédients (*Réimprimé, avec autorisation, de TRAFFIC Bulletin Vol. 19 No. 2 (2002).*)



Le guide existe sous forme de classeur et de CD-ROM. Le CD-ROM peut être obtenu en s'adressant au Secrétariat. Une version à jour du guide sera disponible début 2004. Guide et CD-ROM n'existent qu'en anglais.



## Guide d'identification des hippocampes

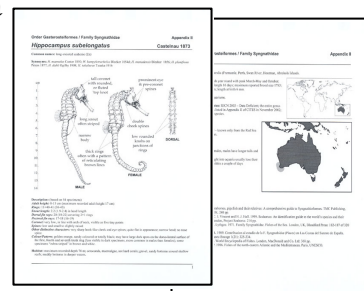
La 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES a eu lieu à Santiago, Chili, du 3 au 15 novembre 2002. Durant cette session, les Parties ont décidé d'inscrire tous les hippocampes (genre *Hippocampus*) à l'Annexe II de la Convention à compter du 15 mai 2004.

Pour que cette inscription soit effectivement appliquée, les autorités gouvernementales et les autres

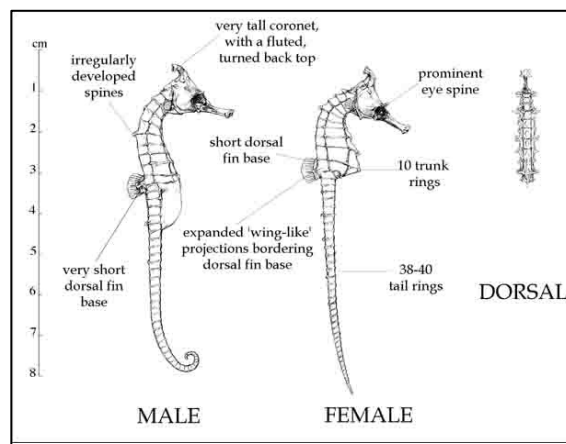
parties prenantes doivent être en mesure d'identifier les 33 différentes espèces d'hippocampes. Pour répondre à ce besoin, TRAFFIC Amérique du Nord, le *Project Seahorse* (Université de Colombie-britannique), le *US Fish and Wildlife Service* et *US NOAA Fisheries* collaborent à la réalisation d'un guide d'identification des hippocampes. Ce projet a été rendu possible grâce à un appui financier généreux du *NOAA Coral Reef Conservation Grant Program* et de la *Curtis and Edith Munson Foundation*.

Les descriptions d'espèces qui figureront dans ce guide reposeront sur une publication de 1999 du *Project Seahorse* intitulée *Seahorses: An Identification Guide to the World's Species and their Conservation* (Lourie *et al*, 1999). Les matériels de cette publication antérieure sont actuellement révisés et refondus et des informations y sont ajoutées. Le guide original de *Project Seahorse* décrivait 32 espèces du genre *Hippocampus*. Une espèce, *H. denise*, a été ajoutée à la suite de récents travaux de recherche.

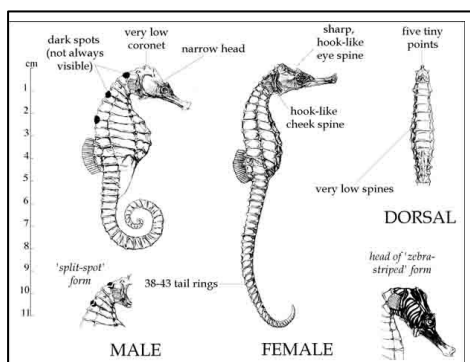
Le projet a pour but de fournir un guide à la fois techniquement exact et facile à utiliser – utile au profane comme au spécialiste. La tâche n'était pas facile car de nombreuses



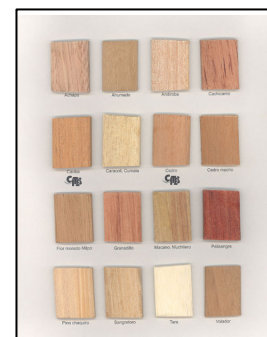
espèces sont d'apparence similaire et leur identification peut être un vrai défi. Le guide inclura des descriptions, des cartes d'aires de répartition, des dessins et des illustrations en couleurs pour chacune des 33 espèces d'hippocampes validées par le Comité CITES de la nomenclature. Des matériels supplémentaires incluront des conseils pour l'identification des hippocampes et des photos des espèces faisant l'objet d'un commerce ou utilisées dans les médecines traditionnelles.



Ce guide sera publié et mis à la disposition des Parties avant que l'inscription des hippocampes n'entre en vigueur en mai 2004.

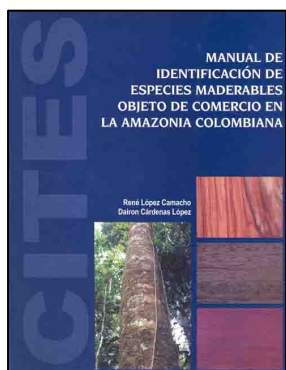


scientifique avec les synonymes, ses noms communs, ses noms vernaculaires, ses noms commerciaux, l'Annexe CITES à laquelle elle est inscrite, son aire de répartition, son habitat, les propriétés physiques de son bois et ses utilisations. Le manuel comporte un tableau où figurent les noms vernaculaires utilisés en Bolivie, au Brésil, en Colombie, en Equateur, au Pérou et au Venezuela. Une chemise contenant des échantillons du bois des 16 espèces traitées est jointe au manuel. Des exemplaires du manuel avec les échantillons peuvent être commandés à l'organe de gestion de la Colombie.



échantillons du bois des 16 espèces traitées dans ce manuel

## Manuel d'identification des essences forestières commercialement importantes de l'Amazonie colombienne



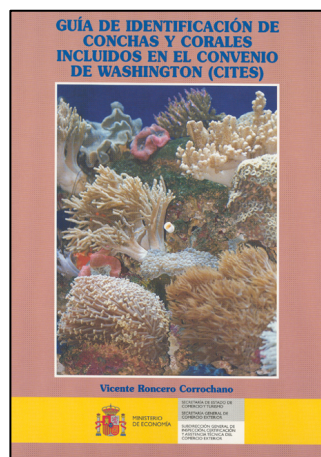
L'organe de gestion de la Colombie et l'une des autorités scientifiques (Instituto Amazónico de Investigaciones Científicas SINCHI) de ce pays ont préparé un manuel d'identification des essences forestières commercialement importantes de l'Amazonie colombienne. Ce manuel

inclut un texte sur la CITES, une vue d'ensemble des essences forestières inscrites aux annexes, une explication sur les permis CITES et les procédures nationales relatives à la Convention, l'indication de la législation nationale applicable aux deux essences CITES (*Swietenia macrophylla* et *Cedrela odorata*) et aux 14 essences productrices de bois qui ne sont pas couvertes par la Convention et qui figurent dans le manuel. Chaque espèce est décrite ; on trouvera son nom



## Guide d'identification des coquillages et coraux couverts par la CITES

La deuxième édition de ce livre de Vicente Roncero Corrochano a été publiée en mai 2002. Elle offre de belles illustrations en couleurs sur les coquillages et les coraux les plus fréquents dans le commerce international.



L'aspect le plus important de ce livre est qu'il a été conçu en pensant aux agents chargés de la lutte contre la fraude. Les agents espagnols chargés des contrôles aux frontières trouvaient que les informations bibliographiques sur les coquillages et les coraux étaient éparpillées et donc difficiles à trouver.



De plus, bon nombre de ces publications donnent des descriptions scientifiques des espèces et de nombreuses informations biologiques mais celles-ci ne correspondent pas toujours aux besoins des inspecteurs. Ce livre illustre la plupart des coquillages et des coraux tels qu'on les rencontre dans le commerce, ce qui en fait un guide très utile, même pour l'utilisateur non hispanophone.



Coraux vivants

Utiliser ce guide parallèlement aux autres outils mentionnés dans ce numéro du *Monde de la CITES* facilitera grandement le travail des inspecteurs aux frontières et leur permettra d'identifier correctement la plupart des espèces les plus courantes dans le commerce.

Des exemplaires de cet ouvrage (en espagnol) peuvent être achetés en s'adressant à: *Secretaría General Técnica, Subdirección General de Información, Centro de Publicaciones, Plaza de Campillo del Mundo Nuevo 3, 28005 Madrid, Espagne.*

## ARKive: site Internet pour l'identification des coraux

Le *Wildscreen Trust* travaille avec l'organe de gestion du Royaume-Uni (*Department for Environment, Food and Rural Affairs – DEFRA*) à un projet pilote sur les espèces de coraux inscrites aux annexes CITES, à l'usage des douaniers du monde entier. La partie du site ARKive réservée aux coraux ([www.arkive.org/coral.html](http://www.arkive.org/coral.html)) et son guide d'identification en ligne fournissent un accès 24 heures sur 24 à tous les douaniers qui souhaitent identifier les groupes de coraux les plus courants dans le commerce, ainsi qu'à des utilisateurs aussi divers que les écoliers,

les scientifiques et les vacanciers, leur permettant de reconnaître les coraux en danger d'extinction. Ce site magnifiquement illustré comporte des images fixes et animées.



Ce site, uniquement en anglais, offre une introduction aux principaux groupes de coraux à squelette dur que l'on trouve couramment dans le commerce et permet l'identification au niveau du genre des spécimens vivants et des squelettes nettoyés. Près de 3000 espèces de coraux sont inscrites aux annexes; la plupart appartiennent à l'ordre des scléactiniens (coraux durs). Le guide couvre la plupart des coraux durs courants dans le commerce, ainsi que les coraux feu, les coraux dentelle, les coraux en tuyaux d'orgue, les coraux bleus, les coraux noirs et les coraux rouges. La rubrique intitulée *Further information* donne une liste d'autres guides d'identification plus détaillés donnant des informations sur les genres non couverts par ce guide et une aide à l'identification au niveau de l'espèce.

ARKive est une initiative du *Wildscreen Trust* ([www.wildscreen.org.uk](http://www.wildscreen.org.uk)). C'est une bibliothèque numérique centralisée de films, de photographies et d'enregistrements d'espèces rendu accessible à tous grâce à Internet. ARKive trouve, trie, classe et copie les fichiers clés sur les espèces, et en fait un fichier audio-visuel complet et durable. Le but ultime d'ARKive est de compiler un fichier audio-visuel pour, si possible, les quelque 11.000 animaux et plantes menacés d'extinction selon la *Liste rouge des espèces menacées* de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

## Guide en ligne sur les coraux de l'Indo-Pacifique présents dans le commerce international

Le Service américain de la pêche (*NOAA Fisheries*) a préparé un manuel d'identification en ligne (<http://www.nmfs.noaa.gov/habitat/ecosystem/coralid.htm#ID1>) sur les coraux durs de l'Indo-Pacifique inscrits à l'Annexe II de la CITES et présents dans le commerce international. Ce manuel en anglais a été conçu à l'usage des agents de lutte contre la fraude pour permettre une identification rapide des grands taxons de coraux rencontrés dans



le commerce des espèces sauvages des océans Indien et Pacifique. Ces coraux sont décrits au niveau du genre sur la base des structures du squelette et des traits des spécimens vivants faciles à identifier. Ce guide met en évidence les traits simples permettant de différencier les coraux similaires; cependant, l'identification correcte de certains coraux au niveau du genre (et plus encore au niveau de l'espèce) peut être difficile lorsqu'elle s'appuie uniquement sur les spécimens vivants et peut nécessiter un examen microscopique des structures du squelette.

Le manuel consiste en des photographies, une liste des principaux traits et une clé simplifiée pour les genres de coraux de l'Indo-Pacifique, et des outils pour une identification rapide. Ces outils incluent des étapes simples pour identifier les coraux sur la base de leur mode de croissance ou de la disposition des polypes, des définitions et des photos des principaux traits du squelette des coraux durs, des clés illustrées pour distinguer les genres en trois principaux modes de croissance (en branche, massive et en plaque), une liste des noms couramment utilisés dans le commerce, et des sections individuelles sur les taxons avec les traits morphologiques caractéristiques et les modes de croissance.



NOAA Fisheries organise aussi des sessions de formation à l'identification des coraux à l'intention des agents de lutte contre la fraude aux Etats-Unis et dans d'autres pays et peut être contacté à NOAA Fisheries, Office of Habitat Conservation (NOAA/F/HC), Ecosystem Assessment Division, 1315 East-West Highway, Silver Spring, Maryland 20910, Etats-Unis, ou par courriel en s'adressant à Andy Bruckner: andy.bruckner@noaa.gov. Un nombre limité d'exemplaires du manuel sur papier sont disponibles. Un guide sur les coraux des Caraïbes dans le commerce international est en préparation.

## A quoi servent les guides d'identification?

En tant qu'équipe CITES travaillant à l'aéroport d'Heathrow (Londres), nous sommes dans une situation enviable. Nous sommes parfaitement situés

pour trouver des spécialistes capables d'identifier tous les spécimens de la faune et de la flore. Les Jardins botaniques royaux de Kew, le Muséum d'histoire naturelle et le Centre de réception d'animaux se trouvent dans un rayon de 16 km. Cela ne nous empêche pourtant pas d'utiliser des matériels d'identification.

Tous les jours nous recevons de nos collègues des douanes des demandes d'identification de marchandises d'origine animale – peut-être réglementées par la CITES. Ces demandes ne viennent pas seulement du personnel d'Heathrow mais de tout le pays, par courriel ou par la poste. D'autres arrivent régulièrement d'agences du Royaume-Uni, comme le JNCC (*Joint Nature Conservation Committee*, autorité scientifique chargée de la faune), TRAFFIC et la police. Des agences étrangères font également appel à nous. Nous avons assisté, par exemple, les douanes de la République d'Irlande, celles de Malte, le WEG de Nouvelle-Zélande, et bien d'autres.

Lorsque nous recevons une demande d'identification avec photos par courriel, ou un élément physique par la poste, nous tentons une identification préliminaire sur la base des données dont nous disposons. Cela nous permet de décider de la marche à suivre ou d'aviser la partie concernée. Souvent, nous devons répondre rapidement : le passager attend en transit, ou la marchandise est vivante, et donc, le temps presse.

On peut citer le cas d'un passager arrivé à Heathrow du Zimbabwe, dont l'avion devait repartir une heure plus tard vers l'Allemagne. Lors d'une inspection de routine, les douaniers du centre de transit ont découvert dans ses effets personnels plusieurs articles d'origine animale – des peaux et des cornes – et nous ont informés de la découverte.

Pour se préparer à répondre à cet appel, l'équipe a réuni le matériel de référence requis pour procéder à une première identification. Il est impératif d'identifier correctement la marchandise au moins au niveau de la famille pour prendre la bonne décision pour la suite (les douanes britanniques sont compétentes pour garder la marchandise jusqu'à ce que l'identification formelle ait été faite). Si la marchandise n'est pas soumise à contrôle, le passager pourra la récupérer et poursuivre son voyage. Dans le cas contraire, plusieurs décisions devront être prises et des questions posées. Le passager possède-t-il des documents? Dans l'affirmative, sont-ce des documents valables (ce qui lui permettrait de poursuivre son voyage)? Sinon, faut-il confisquer la marchandise et interroger ou arrêter le passager?

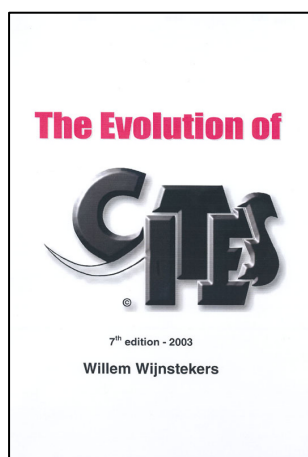
Il est donc impératif d'avoir une identification initiale fiable. Nos premiers contacts avec l'agent qui a réalisé le contrôle nous permettent de déterminer

le type d'animal auquel nous aurons affaire – un mammifère, un reptile, sa taille, sa couleur, ses marques, etc. Cela nous aide à décider du matériel de référence à utiliser. Dans le cas de peaux et de cornes de mammifères, nous utilisons le Guide d'identification des trophées de chasse (produit par Environnement Canada et évoqué dans un autre article de ce numéro) et *Walker's Mammals of the World* (R. M. Nowak). Ayant sélectionné le matériel d'identification correct, nous avons pu vérifier, dans l'exemple donné ci-dessus, que les peaux et les cornes correspondantes provenaient d'un impala *Aepyceros melampus* et d'un grand koudou *Tragelaphus strepsiceros* (espèces non couvertes par la CITES). Le passager a pu emporter sa marchandise et attraper son vol. Sans ce service, dans la majorité des cas, la marchandise aurait été gardée pour identification formelle, ce qui est coûteux en temps et en argent pour toutes les personnes concernées – sans parler du dérangement occasionné au passager qui, en l'occurrence, n'avait pas enfreint la loi.

*L'équipe CITES*  
HM Customs and Excise (douanes et excise britanniques)  
Aéroport d'Heathrow

## Quinze ans d'Evolution de la CITES

### Le Secrétaire général



Ce numéro du *Monde de la CITES* est consacré aux différents types de matériels actuellement à la disposition de tous ceux qui sont chargés d'appliquer et de faire respecter la Convention. L'utilité de ces outils n'est plus à démontrer et les formes qu'ils revêtent sont de plus en plus sophistiquées. Communiquer les informations est indispensable dans le cadre de la CITES et c'est donc l'une des priorités du Secrétariat.

Permettez-moi de vous faire part de mon expérience et de vous montrer que la nécessité d'avoir rapidement et facilement accès aux tenants et aux aboutissants de la CITES n'est pas nouvelle et qu'il n'a pas toujours été aussi facile qu'aujourd'hui de trouver des matériels de référence.

J'ai toujours dit que ne pas savoir tout par cœur au sujet de la CITES n'était pas un problème – pour autant qu'on puisse trouver rapidement ce que l'on cherche, au moment où l'on en a besoin. C'est précisément ce qui a été grandement facilité par les efforts de nombreuses Parties et les technologies d'aujourd'hui.

J'ai été impliqué dans la CITES pour la première fois en 1979 et déjà, c'était extrêmement compliqué. N'ayant pas participé aux deux premières sessions de la Conférence des Parties (CdP), certaines choses me sortaient de l'esprit et je devais constamment me référer au texte de la Convention et aux recommandations et aux procès-verbaux des sessions de la Conférence des Parties. Les choses ne se sont pas améliorées avec les années et avec chaque nouvelle session de la Conférence des Parties, la pile de documents à mémoriser grandissait.

En 1985, après la CdP5, j'atteignis le seuil de saturation : il y avait plus de 100 résolutions à connaître et les procès-verbaux des sessions depuis 1976 comptaient pas moins de 4250 pages!

J'avais déjà commencé à résumer les textes et à rapprocher les recommandations figurant dans les résolutions des articles de la Convention qu'elles concernaient, mais je devais à présent tenter le faire de manière plus systématique afin de ne pas être submergé par l'avalanche de papier envoyé par le Secrétariat CITES. Cette tentative coïncida avec l'arrivée des premiers ordinateurs personnels et cela me facilita la vie. En 1987, la CdP6 ajouta 24 résolutions et 993 pages aux procès-verbaux mais je maîtrisais enfin la situation!

Lorsque je mentionnai ce fichier que j'avais créé dans mon ordinateur à mon ami Brian Davies, fondateur d'*International Fund for Animal Welfare*, il me suggéra immédiatement de le mettre à la disposition de toutes les personnes concernées par la CITES et accepta de financer l'impression de 500 exemplaires de *L'Evolution de la CITES*, qui furent donnés au Secrétariat CITES. C'était en 1988.

Aujourd'hui, 15 ans après, je termine la 7<sup>e</sup> édition de ce livre.

Les dirigeants actuels d'IFAW ont décidé de ne pas financer cette publication comme l'IFAW le faisait traditionnellement mais heureusement, un grand nombre d'autres organes ont réalisé à quel point ce livre était utile et ont rapidement accepté d'en financer l'impression.

Je suis très reconnaissant aux gouvernements et aux organes de gestion de l'Espagne, du Japon, du Royaume-Uni et de la Suisse et à *Safari Club International* d'avoir contribué à empêcher que tous ceux qui s'intéressent à la CITES ou sont chargés de l'appliquer et de la faire respecter se noient dans un

déluge de papier. Qui plus est, avec les fonds disponibles, les versions en français et en espagnol paraîtront bientôt!

Cette dernière édition de *L'Evolution de la CITES* est très complète quand on pense que les procès-verbaux des 12 sessions tenues par la Conférence des Parties entre 1976 et 2002 totalisent plus de 11.000 pages. Je dois pourtant admettre qu'avec ses quelque 600 pages, cela reste un pavé plutôt qu'une

bouée de sauvetage mais avec 95% de papier en moins, vous ne risquez plus de vous noyer dans les dispositions de la CITES.

J'espère que cette 7<sup>e</sup> édition de *L'Evolution de la CITES* sera bientôt sur votre bureau et qu'elle vous sera utile dans la préparation de la CdP13 qui se déroulera à Bangkok en 2004.

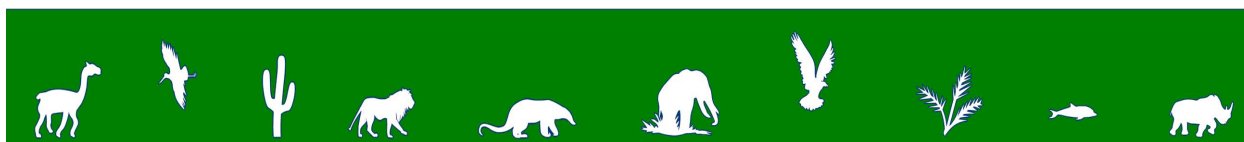
*Willem Wijnstekers*

## Certificat de louanges décerné à un cadre d'Interpol

Dans sa notification n° 2002/014 du 6 mars 2002, le Secrétariat informait les Parties de la création de certificats de louanges devant être décernés à la discrétion du Secrétaire général en reconnaissance d'actions exemplaires de lutte contre la fraude.

Le Secrétaire général a décerné le deuxième certificat de louanges le 1<sup>er</sup> octobre 2003 à M. Torkjel Rygnestad, Directeur assistant, Secrétariat général de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol), Lyon, France. Il rend ainsi hommage à M. Rygnestad pour le travail exemplaire accompli de 1999 à 2003 alors qu'il était détaché auprès d'Interpol par le Département de la police de Norvège.

Durant cette période, M. Rygnestad a activement promu la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages dans le monde par ses activités au sein du Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages, en contribuant à une sensibilisation générale à la criminalité touchant à l'environnement, en participant à la formation de cadres spécialisés, notamment d'officiers de police, en diffusant des informations obtenues par le renseignement concernant la criminalité en matière d'espèces sauvages et le commerce illicite de ces espèces, et en aidant à coordonner les investigations internationales sur cette criminalité et ce commerce. L'appui qu'il a fourni au Secrétariat CITES dans son travail touchant au respect de la Convention a été très apprécié. Par son enthousiasme, et par son dévouement dans ce domaine de la lutte contre la fraude, M. Rygnestad a été un exemple pour beaucoup.



Secrétariat CITES

Maison internationale de l'environnement

Chemin des Anémones

1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Téléphone: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17

Courriel: [cites@unep.ch](mailto:cites@unep.ch) Site Internet: <http://www.cites.org>

Si vous souhaitez soumettre un article, des suggestions ou des commentaires, veuillez contacter l'Unité du renforcement des capacités.

Tout est fait pour veiller à l'exactitude des faits rapportés dans les articles mais les opinions exprimées sont celles des auteurs. La désignation des entités géographiques n'implique de la part du Secrétariat CITES aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.